



PRÉFET DE LA SOMME



**Arrêté portant composition de
la conférence intercommunale du logement
de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme**

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme

Vu l'article L. 365-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article 4 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (articles 6,7 et 8) ;

Vu l'article 31 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu l'article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, modifiant l'article L441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article 70 de la loi n° 2017-86 relative à l'Égalité et la Citoyenneté du 27 Janvier 2017 modifiant les articles 4 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la délibération n° 29 juin 2017 de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme qui étend le périmètre de la conférence intercommunale du logement créée par la délibération n°2015-086 du 15 décembre 2015;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 portant retrait de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme de la commune d'Allery à compter du 31 décembre 2017 ;

Considérant la proposition de composition de la conférence intercommunale du logement faite par le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition de la conférence intercommunale du logement de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme est arrêtée comme suit :

Coprésidence

- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, ou son représentant
- Monsieur le Préfet du département de la Somme, ou son représentant.

1. Collège de représentants des collectivités locales

Maires des communes membres ou leur représentant

- Monsieur ou Madame le Maire d'Abbeville, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Arrest, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Bailleul, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Bellancourt, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Bettencourt-Rivière, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Boismont, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Bray-les-Mareuil ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Brutelles, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Cambron, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Cahours-sur-l'Heure, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Cayeux sur Mer, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Citerne, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Condé-Folie, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Doudelainville, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Drucat-le-Plessiel, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Eaucourt sur Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Epagne-Epagnette ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Eronnelle, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Estrebœuf, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Fontaine sur Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Franleu, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Frucourt, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Grand-Laviers, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Hallencourt, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Huppy, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Lanchères, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Liercourt, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Limeux, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Longprès les Corps Saints, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Mareuil-Caubert, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Merelessart, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Mons-Boubert, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Neufmoulin, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Pendé, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Saigneville, ou son représentant

- Monsieur ou Madame le Maire de Saint-Blimont, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Saint Valéry-sur- Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Sorel en Vimeu, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Vauchelles-les-Quesnoy, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Vaudricourt, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Vaux-Marquenneville, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire de Wiry au Mont, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Maire d'Yonval, ou son représentant.

Représentant du Département

- Monsieur ou Madame le Président du Conseil Départemental, ou son représentant.

2. Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions

Représentants des principaux bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur le territoire de la collectivité

- Monsieur ou Madame le Président d'Union Régionale de l'Habitat des Hauts de France, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'Office Public d'Habitat de la Baie de Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'Office Public en Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de la Société Immobilière Picarde, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de la Société Habitat des Hauts de France, ou son représentant.

Représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation

- Monsieur ou Madame le Directeur Régional d'Action Logement, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ou son représentant.

Représentant des maîtres d'ouvrages d'insertion

- Monsieur ou Madame le Président de l'association APREMIS, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'association COALLIA, ou son représentant.

Représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

- Monsieur ou Madame le Président de Soliha Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'association Accueil et promotion, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Directeur Territorial Nord Pas-de-Calais Picardie d'ADOMA, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'association de l' APAP, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'AIVS Duo Immobilier, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'UDAUS 80, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de la FNARS Picardie, ou son représentant.

3. Collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

Représentants des associations de locataires disposant de sièges d'administration dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux et siégeant à la Commission nationale de concertation

- Monsieur ou Madame le Président de la Confédération Nationale du Logement (CNL), ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'Union Départementale de la Confédération Consommation Logement et Cadre de Vie, ou son représentant (CLCV)
- Monsieur ou Madame le Président de la Fédération de la Somme de Force Ouvrière Consommateurs (AFOC), ou son représentant.

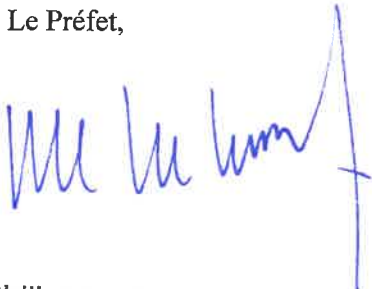
Représentants des personnes défavorisées :

- Monsieur ou Madame le Président de la Croix Rouge délégation d'Abbeville, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CCRPA) de Picardie, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Picardie (URIOPSS), ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'association Emmaus Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'association Habitat et Humanisme de la Somme, ou son représentant
- Monsieur ou Madame le Président de l'Union départementale des associations familiales de la Somme (UDAF), ou son représentant.

Article 2- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme et le Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Abbeville, le **- 9 FEV. 2018**

Le Préfet,



Philippe DE MESTER

Le Président de la communauté
d'agglomération de la Baie de Somme,

